

Martine CLARAMUNT-AGOSTA

Master II Droit Immobilier et Gestion du Patrimoine
Diplôme Universitaire Contentieux Administratif

Christian BERGER

Diplômé de l'Ecole Nationale de Procédure

AVOCATS AU BARREAU DE TOULON

L'Escurial
13, AVENUE GAMBETTA
83400 HYERES
TEL : 04 98 01 25 98
FAX : 04 98 01 25 99

Monsieur Jacques FRIGIERE
ASL LA JOIE DE VIVRE
510, boulevard de la Joie de Vivre
83400 HYERES

SUR RENDEZ-VOUS

Hyères, le 27 avril 2016

Affaire : ASL LA JOIE DE VIVRE /SOCIETE GENERALE
Nos Réf. : 985 - MCA/MCA/AT

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'affaire opposant votre Association Syndicale à la Société Générale, vous voudrez bien trouver ci-après les termes d'un courrier que vient de m'adresser Maître Laurent CHOUNETTE, savoir :

Dans le dossier sous références, j'avais transmis en février 2016 le contenu de votre offre à ma cliente.

Celle-ci vient de me faire savoir qu'elle accepte de transiger moyennant le paiement d'une somme de 150.000 € en complément de celle de 200.000 € déjà reçue, le tout à titre de solde de tout compte et contre désistement d'instance et d'action à l'encontre de la Société Générale au titre de la garantie d'achèvement initialement délivrée par elle.

Je vous laisse le soin de me confirmer l'accord de vos clients et me faire tenir un projet de protocole que vous voudrez bien me soumettre.

Je tenais à vous en informer et vous remercie de bien vouloir m'indiquer si votre Association accepte cette proposition.

Demeurant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine CLARAMUNT-AGOSTA

